

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant l'achat de trois
tableaux de feu Ant. Wiertz

R76

N^o 1661. y I.6 2684

z I.6. 2685

NUMÉRO

DATE

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

I.6. 2686

ANALYSE.

3 / 12 89

1661 Achat de trois tabl. de feu Ant. Wiertz.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 12462

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

J'ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

14^h 9^h

1876.



1661.

Monsieur le Conservateur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
trois tableaux de feu Antoine Wiertz
intitulés les deux premiers "Enfants
aux papillons" et le troisième "La leurette
qui ont été acquis pour les collections de
l'Etat.

Veuillez, je vous prie, Monsieur le
Conservateur, faire placer ces œuvres au
Musée Wiertz et m'adresser d'urgence
une déclaration attestant qu'elles en font
partie.

Le Ministre de l'Intérieur

Decker

Monsieur le Conservateur
des musées royaux de peinture
et de sculpture.

1876 — lettre ministérielle du 26 9^{le}
Lettre sur les Arts N° 12762

Envoi au Musée Hiertz de trois tableaux de
feu Antoine Hiertz, les deux premiers Enfants aux papillons
et le troisième La borette, qui ont été acquis pour
les Collections de l'Etat



MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1661.

Brux. 3 Dec. 1876

à M^{le} le Ministre des
Intérieur.

Suivant le désir
exprimé par votre lettre du
24 Novembre, et par la B. M.
N^o 12702, j'ai l'honneur de
venir certifier la déclaration
ci-jointe, attestant que deux
enfants d'Ant. Wertz
(Enfants aux papilloux &
la Sevrille) acquis par le
Gouvernement sont gardés
par M^{lle} Wertz

Agr
Le Conservateur

